

Assassinat

du Groupe Hospitalier Mondor



hm
GROUPE HOSPITALIER
HENRI MONDOR

ALBERT CHENEVIER - GEORGES CLEMENCEAU
JOFFRE-DUPUYTREN - EMILE ROUX

Assassinat :
nom masculin

1. Meurtre commis avec
préméditation.

synonymes : crime,
homicide

2. Au figuré, Acte qui détruit.



mai 2018 - n° 7

SUD Santé

Émile ROUX

1, av de Verdun
94 450 Limeil-Brévannes
01 45 95 83 71
DECT : 6240
sud-sante.sante.erp@aphp.fr

JOFFRE/DUPUYTREN

1, rue E. Delacroix
91 210 Draveil
01 69 83 64 74
DECT : 3572
sud.crc.jfr@aphp.fr

Albert CHENEVIER

40, rue de Mesly
94 000 Créteil
01 49 81 35 38
sud-sante.achenevier.ach
@aphp.fr
site: sudmondor.org

G. CLEMENCEAU

91 750 Champcueil
01 69 23 21 92
sud-sante.sante.gcl@aphp.fr

Henri MONDOR

51, av de Lattre de Tassigny
94 000 Créteil
01 49 81 22 89
DECT : 36 432
sud-sante.hmn@aphp.fr
site: sudmondor.org

Casse des statuts de l'AP-HP & des personnels

6 mars 2018, Commission Médicale d'Établissement* de l'AP-HP, Martin Hirsch déclare vouloir « profiter de l'opportunité des travaux engagés par le gouvernement dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé pour proposer une « nouvelle AP-HP » dotée d'un statut public spécifique. »

Ce que ne raconte pas le compte-rendu officiel de cette instance (disponible sur internet : cme.aphp.fr), c'est la suite de l'intervention de M. Hirsch précisant qu'il avait trois mois pour proposer un changement des statuts de l'institution et des personnels, c'est à dire courant juin.

Nul ne sait pour l'instant quels seront ces changements mais tout cela ne présage rien de bon pour l'AP-HP, la prise en charge des patients, nos carrières...

L'exemple flagrant est celui de la SNCF et la fin de leur statut pour les nouvelles embauches.

** La Commission Médicale d'Établissement représente les personnels médicaux d'un établissement (ou d'un groupe hospitalier).*

Martin Hirsch mis sous tutelle

13 avril 2018, Comité Technique d'Établissement Central, Martin Hirsch lors de la présentation de sa nouvelle feuille de route avouait tout bonnement sa mise sous tutelle. A l'évidence, l'AP-HP est dirigée par la ministre de la Santé et le directeur de l'Agence Régionale de Santé qui décident aujourd'hui, du haut de leurs certitudes, pour les 90 000 agents de l'institution.

Considéré comme trop optimiste sur l'augmentation de l'activité et donc des recettes, les tutelles obligent M. Hirsch à un nouveau tour de vis sur les charges. Après avoir resservi les sempiternelles dépenses de médicaments et autres dispositifs médicaux, le directeur général annonçait « le dur ». Il gèle la masse salariale, ce qui en terme compréhensible de tous se traduit par la suppression de **800 équivalents temps plein !**

Martin Hirsch envisage plusieurs mesures :

- Réduction de l'enveloppe de remplacement de l'intérim, des heures supplémentaires,
- Réorganisation de la permanence des soins, des gardes, des astreintes,
- Non renouvellement des CDD,
- Non remplacement des congés annuels...

Rien de très précis par contre s'agissant de la « transformation de l'AP-HP », tout juste a-t-il parlé de l'accélération des transferts de Raymond Poincaré sur Ambroise Paré, des activités de Jean Verdier sur Avicenne, de la révolution numérique sensée supprimer un certain nombre de postes, d'un fonctionnement différent des équipes, de reconnaître les spécificités de l'AP-HP...

L'idée d'une plus grande autonomie des groupes hospitaliers fait son chemin, au point de s'inscrire dans une stratégie assumée, qui laisse entendre l'éclatement de l'unité de l'institution.

Il souhaite par ailleurs accélérer le processus de coopération interprofessionnelle, lui reste encore à obtenir l'enveloppe budgétaire du ministère pour d'un vœu pieux passer à une adhésion générale. Rien n'est garanti, il n'en a même pas construit l'argumentaire au-delà du principe.

SUD Santé dénonce cette mise sous tutelles, rien de bon en effet à attendre de la politique menée par le gouvernement.

Les mesures prises vont entraîner : une dégradation de nos conditions de travail, une non-validation de nos congés annuels, une augmentation de notre charge de travail...

Déclinaison locale du plan d'économie/social de Martin Hirsch

Nous avons déjà eu un premier aperçu de la déclinaison de ce plan d'économie sur le groupe hospitalier Henri Mondor à travers un document daté du 20 février 2018 : « Suivi budgétaire par GH , janvier 2018 ».

A travers les recommandations de ce document, nous constatons une nouvelle fois la froideur et le cynisme des gestionnaires de l'AP-HP, leurs objectifs comptables se foutent des patients et de leurs besoins. Ils ne s'intéressent aux malades que quand ceux-ci occupent une chambre seule à 50 € la nuit, ce point est évoqué à toutes les pages du document, une véritable obsession !

Il n'y a pas de petits profits (sur le dos des patients et de leurs mutuelles)...

Quant aux agents de l'AP-HP, ils deviennent une « Charge de personnel », ça en dit long sur l'état d'esprit avec lequel a été élaboré ce document.

Le groupe Mondor est classé en tête de liste des mauvais élèves malgré une activité en hausse constante, il faudrait toujours faire plus avec moins de personnel.

Etat des lieux du GH, vu par la direction générale

Groupe Hospitalier Henri Mondor

Henri Mondor, Albert Chenevier, Emile Roux,
Joffre - Dupuytren, Georges Clemenceau

Personnel

- Dépassement massif des personnels non médicaux fin janvier (+ 96 emplois) et très forte progression de la masse salariale en janvier 2018 et des effectifs, (+ 75,78 emplois par rapport à janvier 2017).
- Très forte progression de la masse salariale des personnels médicaux en janvier 2018 et des effectifs seniors (+ 39,92 emplois) avec un dépassement majeur des personnels médicaux (+ 16,08 emplois).

Activité

- Hospitalisation complète et hospitalisation partielle: rien à signaler / très bonne dynamique
- Baisse des consultations : - 4,3 %/jan 2017

Conclusion

L'activité est très dynamique, mais la progression de la masse salariale et des effectifs médicaux et non médicaux est extrêmement préoccupante et nécessite de prendre des mesures conservatoires.

A en croire ce rapport, il y a aurait donc 96 emplois non médicaux en trop sur notre groupe hospitalier, ainsi que 56 emplois médicaux (dont 39,92 seniors).

SUD Santé juge nécessaire ces emplois pour permettre de faire l'activité qui nous est imposé. SUD santé exige des embauches conséquentes pour que l'ensemble des agents médicaux et non médicaux puissent traiter les patients correctement tout en ayant des conditions de travail satisfaisantes.

Si la direction applique les suppressions d'emplois demandées, le groupe Henri Mondor va droit vers une catastrophe sanitaire.

Présentation du plan d'économie sur notre groupe le 24 mai 2018

Un Comité Technique d'Etablissement Local (CTEL) du groupe Henri Mondor aura lieu le jeudi 24 mai prochain consacré à la « Déclinaison locale du plan de modernisation et de transformation de l'AP-HP ». Au vu des documents préparatoires à cette instance, nous ne pouvons que constater une attaque sans précédent contre le groupe hospitalier Mondor :

- ▶ réduction à peau de chagrin de nos centres de loisirs,
- ▶ réduction de 399 930 € de l'enveloppe consacrée aux heures supplémentaires,
- ▶ non remplacement pendant 1 mois minimum des postes vacants dans les services administratifs, techniques, logistiques
- ▶ externalisation du bio-nettoyage à Dupuytren et Clemenceau etc...

Nous vous invitons d'ors et déjà à venir exprimer votre opposition à ce plan d'économie assassin le jeudi 24 mai 2018, lors du CTEL, dès 9h dans la salle de presse de l'hôpital Henri Mondor.

L'hôpital public doit rester un lieu où l'on soigne l'humain, pas la finance !

Déclinaison locale du plan de modernisation et de transformation de l'AP-HP Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

Henri Mondor, Albert Chenevier, Emile Roux, Joffre-Dupuytren, Georges Clemenceau
- Document du Comité Technique d'Etablissement Local du GH Mondor du 24 mai 2018 -

Commentaire SUD Santé

Attention à ce titre trompeur, ici aucune « Modernisation » !!

Il s'agit en fait de la présentation d'un gigantesque plan d'économie jamais égalé.

1. Construction du budget 2018 contractualisé en novembre

[...]

► Mise en place de mesures d'efficience :

- *Journée de carence et réduction de l'intérim et des heures supplémentaires (janvier)*
- *Mise en place du Pneumatique (janvier)*
- *Externalisation du bio nettoyage à Joffre (janvier) -> décalé à février*
- *Externalisation du bio nettoyage à Clemenceau (novembre)*
- *Externalisation de l'anti-malveillance/loge à Emile Roux (janvier) -> suspendu/expertise CHSCT*
- *Economies sur le passage au chauffage urbain*
- *Optimisation des fonctions logistiques (gestion des repas doublons, fermeture du self le week-end, réduction affranchissement et anti-malveillance)*
- *Optimisation de la facturation des conventions (UPEC/Fondamental)*
- *Optimisation de la facturation des chambres particulières*

Commentaire SUD Santé

L'externalisation (= privatisation) des services ne résout en rien à la problématique d'un budget en baisse, de plus le service rendu n'est pas en corrélation avec l'esprit du service public.

Le groupe Henri Mondor met en difficulté certains services en ne leur donnant pas les moyens de fonctionner pour leur dire ensuite qu'ils coûtent chers, qu'ils ne font pas correctement leur travail, pour finalement aboutir à l'externalisation. C'est l'exemple typique des selfs d'Henri Mondor et Albert Chenevier.

Actuellement certains services ne fonctionnent que grâce aux intérimaires, comme les services de sécurité incendie des hôpitaux Henri Mondor et Albert Chenevier. SUD Santé est conscient que le but de la direction est l'externalisation de ce service. C'est inacceptable !

Après la création d'un parking payant à Mondor, la direction veut optimiser la facturation des chambres seules (50 € la journée), se soigner devient un luxe. L'hôpital n'est pas une entreprise mais un service public se devant d'offrir un service égal à tous les citoyens.

2. Suivi des indicateurs pour le groupe Mondor et écarts à la cible

[...]

■ Réduction de 39 emplois temps plein rémunérés

Grade	Non remplacement
Adjoint administratif	11
AMA (Adjoint Médico Administratif)	1
Adjoint des cadres	1
Coordinatrice CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)	1
AEQ (Agent d'Entretien qualifié)	5
ASH (Agent des Services Hospitaliers)	9
OP, MO (Ouvrier Professionnel, Maître Ouvrier)	5
TSH (Technicien Supérieur Hospitalier)	3
Technicien de laboratoire	2
Cadre supérieur de santé	1

En conséquence de cette mesure, les restaurants du personnel seront fermés le week-end sur l'ensemble du GH à partir du 1 juillet 2018.

Commentaire SUD Santé

Que prévoit la direction pour le personnel le midi les week-end pour se restaurer ? SUD santé n'acceptera pas que ce soit la cafétéria (lorsqu'il y en a une) qui soit proposé aux personnels (sauf si c'est la direction qui paye).

Parmi les restrictions budgétaires au niveau du personnel, SUD Santé constate qu'aucun poste de directeurs ou d'ingénieurs ne sont supprimés. Et pourtant ces catégories n'ont fait que croître depuis ces dernières années.

3. Efficience complémentaire

■ Neutralisation de 0,5% de la masse salariale:

Personnel médicale :

Réponse à la demande du siège du Gel supplémentaire de 0,5% de la Masse Salariale (-438 075 €)

- Diminution de 185 000 € de la prévision de dépense de Temps de Travail Additionnel (-33%)
- Diminution de la prévision de dépense sur les postes de FFI de 185 509 € liée à la mise en oeuvre d'une politique plus restrictive de recrutement des FFI (cible en diminution 67 mensualités soit -8%)
- Gel complet 1 mois sur 5 départs de PH identifiés au cours de 2018, de 2 mois pour un PH (en plus des 4 départs cités précédemment) pour un montant de 67 466 € (coût moyen établissement 2018)

Personnel non médical :

Réponse à la demande du siège du Gel supplémentaire de 0,5% de la Masse Salariale des personnels non médicaux (- 1 500 853 €)

- Réduction de l'offre de services « petite enfance »
- Réduction de l'enveloppe allouée aux Heures Supplémentaires
- Limitation des remplacements de congés annuels (RCA)
- Réduction du versement de la prime spéciale d'installation
- Remodélisation du calendrier de recrutement

■ Réduction de l'offre de services « petite enfance »

Réduction de l'offre « centres de loisirs » à compter du 1er septembre 2018 : - 102 635 €

- Diminution du nombre d'inscriptions
- Réduction du nombre de jours d'ouverture
- Révision des horaires de fonctionnement
- Regroupement à Champcueil des CDL de Joffre-Dupuytren et Georges-Clemenceau

Organisation de la diminution capacitaire

- Réunion de commissions d'attribution des places pour chaque CDL à la mi-juin
- Constitution des dossiers de demande d'inscription auprès des responsables de CDL jusqu'au 31 mai
- Diffusion par note d'information et courrier aux familles de la procédure à suivre
- Cotation des dossiers de demande d'inscription par le service social du personnel selon les mêmes modalités que pour les places de crèche

Commentaire SUD Santé

Pour les hôpitaux Mondor-Chenevier actuellement 400 enfants inscrits pour 180 places, à partir du 1^{er} septembre autorisation de seulement 80 enfants inscrits pour 40 places.

A l'hôpital Emile Roux, actuellement 200 enfants inscrits pour 180 places, à partir du 1^{er} septembre autorisation de seulement 35 enfants inscrits pour moins de 25 places.

Disparition du centre de loisirs de l'hôpital Dupuytren, 60 places, au 1^{er} septembre 2018. Acceptation des enfants des hôpitaux Joffre-Dupuytren sur le centre de loisirs de Clémenceau, c'est une nouvelle insulte aux personnels !

Quel parent pourra faire 25 kms (distance séparant Dupuytren et Clémenceau) pour y déposer son enfant tout en prétendant arriver à l'heure à sa prise de poste ??? Aucun !!!

A partir du 1^{er} septembre, ces hôpitaux vont passer de 220 enfants inscrits (110 pour Dupuytren + 110 pour

Clémenceau) à 35...

Les centres de loisirs du groupe Mondor passent donc de 840 enfants inscrits à 155, soit une perte de plus de 80% des places !! En plus de la réduction du nombre de places, il est prévu une réduction également des horaires d'ouverture et une diminution des jours d'ouverture.

A la rentrée de septembre, plusieurs écoles passent à la semaine de 4 jours, rendant ainsi encore plus indispensable une place en centre de loisirs.

SUD Santé a déjà fait des demandes pour revoir l'organisation des centres de loisirs, afin que celle-ci soit en adéquation avec l'organisation du temps de travail. Celles-ci ont toujours été refusées !!!!

C'est une attaque sans précédent que nous constatons sur le secteur « petite enfance », les attaques :

-de nos acquis sociaux (centre de loisirs AP-HP moins cher qu'en ville)

-de nos conditions de travail (centre de loisirs sur le lieu du travail en adéquation avec nos contraintes d'horaires et de week-end)

-du nombre de places en centre de loisirs (une sélection sera faite par la direction comme pour les crèches en sachant qu'il y a toujours des dérives de la direction !!!! SUD santé

s'y oppose)

La directrice Orio l'a déjà évoqué plusieurs fois, elle n'est pas responsable du mode d'accueil des enfants (centre de loisirs, crèches), elle reste logique avec elle même. La rentabilité avant tout.

	Chenevier - Mondor		Emile Roux		Joffre - Dupuytren		Georges Clemenceau	
	Avant le 01/09/18	Après	Avant le 01/09/18	Après	Avant le 01/09/18	Après	Avant le 01/09/18	Après
Nombre d'inscrits	400	80	220	35	110	35 pour l'Essonne	110	35 pour l'Essonne
Jours d'ouverture	Mercredi WE et JF, vacances	Mercredi, WE et JF, hors vacances scolaires	Mercredi, JF, 1WE/2, vacances	Mercredi, JF, 1WE/2 hors vacances, vacances	Mercredi, vacances		Mercredi, 1samedi/2, vacances	Mercredi, vacances
Horaires d'accueil	6h20-18h30 mercredi et vacances 6h20-16h00 WE et JF	6h20-17h00 mercredi et vacances 6h20-16h00 WE et JF	6h20-18h00 mercredi et vacances 6h20-15h00 WE et JF	6h20-15h00 tous les jours	6h20-18h00		6h20-18h00 vacances, 8h00-18h00 mercredi, 6h20-14h30 samedi	6h20-15h00 tous les jours
Amplitudes horaires	9h semaine, 9h30 WE	Idem	7h36, 8h00, 9h00	8h45	9h00, 10h00		7h36, 9h00, 10h00	8h45

■ Réduction de l'enveloppe allouée aux heures supplémentaires : - 399 930 €

Date d'effet : 01/01/2018

Ventilation de l'effort aux secteurs et pôles en fonction de la notification d'heures supplémentaires pour 2018 et de la répartition des dépenses en 2017

Commentaire SUD Santé

Certains services (voire certains hôpitaux) ne fonctionnent que grâce aux heures supplémentaires, la réduction de celles-ci va poser de gros problèmes de fonctionnement, sauf à excepter une réduction de l'activité (fermeture de lits).

SUD Santé a toujours été opposé aux heures supplémentaires pour deux raisons, celles-ci va à l'encontre des bonnes conditions de travail et empêchent l'embauche.

L'institution, depuis des années, supprime des postes et donnent la possibilité de faire des heures supplémentaires. SUD Santé est très inquiet de la politique actuelle.

Comment les agents vont-ils pouvoir prendre en charge l'ensemble des patients avec moins de personnel ? Concrètement, c'est impossible !

■ Limitation des remplacements de congés annuels (RCA) : - 592 554 €

- Diminution pour les pôles de 10% par rapport aux dépenses constatées en 2017 rendu possible grâce aux efforts de lissage des congés annuels en période estivale

- Suppression ou réduction au minimum hors pôle

- Conséquences pour la restauration :

- Réduction de l'amplitude horaire d'ouverture des restaurants du personnel en régie du lundi au vendredi de 12h00 à 13h30 de façon transitoire du 1er juillet au 30 août 2018

- Rétablissement des horaires habituels d'ouverture du lundi au vendredi à compter du 1er septembre 2018

Commentaire SUD Santé

La non embauche de R.C.A. à l'été 2018 a des conséquences :

- les congés bonifiés bénéficient normalement d'un mois de remplacement sur les deux, ce qui n'est pas appliqué cet été, cela entraînera forcément des dégradations de travail

- réduction de l'amplitude horaire d'ouverture en semaine des restaurants du personnel, cela aura pour conséquence une influence qui ne permettra pas de manger correctement en une demi heure. Qu'est ce que la direction a prévu pour cela ? SUD Santé demande une augmentation du temps de pause sans que cela n'ait d'impact sur le temps de travail journalier.

■ Conséquences pour les autres fonctions logistiques (1er juillet au 30 août 2018)

	Henri Mondor	Albert Chenevier	Emile Roux	Joffre - Dupuytren	Georges clemenceau
MAGASIN HOTELIER	Pas de livraison de fourniture de bureau juillet/août			Pas de livraison de fourniture de bureau juillet/août	
	Gêne possible pour la préparation et la livraison des commandes hôtelières en juillet et août		Gêne possible pour la préparation et la livraison des commandes hôtelières du 6 au 17/08		
LINGERIE	Normale (SCB)		Linge propre mis à disposition sous 48/72h au lieu de 24h	Linge propre mis à disposition sous 48/72h au lieu de 24h	Linge propre mis à disposition sous 48/72h au lieu de 24h
			Pas de marquage ni couture du 6 au 31 août	Commandes linge patient supplémentaires afin d'avoir du stock d'avance	
			Inventaire décès de 9h à 11h30 et de 13h à 14h30		
TRANSPORTS INTERNES	Normale		Pas d'événementiel juillet et août		Normale
DEMENAGEMENT	Normale	Pas de déménagement en août sur ACH	Pas de déménagement juillet et août	Pas de déménagement juillet et août	
TRANSPORTS PATIENTS			4 courses par jour non assurables		
COURSERS	Appels ponctuels au prestataire du 6 au 31/08		Appel au prestataire du 9 au 27/07 + sollicitation du vaguemestre et des services de soins pour rationaliser les demandes de courses et les regrouper à des points de collecte	Normale	
VAGUEMESTRE	Décalage de livraison de courriers les lundis et mardis du 6 au 20 août	Normale			

Commentaire SUD Santé

L'on peut mesurer grâce à ce tableau la conséquence directe de la réduction des embauches de R.C.A. cet été. Les services dit « Logistique » sont touchés et l'on sait déjà que cela posera problème.

Effectivement, comment travailler dans de bonnes conditions si on a du mal à avoir du linge propre ? Si l'on ne peut se réapprovisionner suffisamment en matériel ?

■ Réduction du versement de la prime spéciale d'installation : - 220 000 €

- Date d'effet 01/01/2018

- Mise en oeuvre de l'arrêté d'août 2017 réservant le versement de la prime spéciale d'installation aux recrutés directement mis en stage

- Application de la note du 9 mars 2018 de M. le DRH central de l'AP-HP relative aux modalités de mise en stage et de versement de la prime pour les personnels recrutés en contrat

- Mise en place des dispositions dérogatoires de versement uniquement pour les IDE (infirmierEs) au regard des possibilités offertes par le nombre de visas disponibles et des difficultés de recrutement sur ce grade

Commentaire SUD Santé

Pour l'instant seuls les infirmiers ne sont pas touchés par cette mesure.

L'infirmier est considéré comme nécessaire aux soins pour faire de l'activité. Ils ont « bon dos » et pourtant les infirmiers ne sont pas des bonnes. En faisant cela la direction oppose les infirmiers aux autres catégories socio professionnelles.

Inacceptable !

■ Remodélisation du calendrier de recrutement : - 185 734 €

Date d'effet : 01/05/2018

Mise en place de vacances de poste d'un mois pour tous les postes administratifs, techniques et logistiques remplacés

Commentaire SUD Santé

Il se passera donc désormais 1 mois minimum entre le départ d'un agent et son remplacement (= 1 mois de salaire d'économisé). Aux collègues en poste de se débrouiller pour réaliser la même charge de travail à moins.

Pour SUD Santé il n'est pas concevable qu'une personne fasse le travail de deux. De plus cela aura un impact au final sur la prise en charge des patients qui devient dangereuse.

Personnels des hôpitaux

**Albert Chenevier, Georges Clemenceau, Joffre-Dupuytren,
Henri Mondor, Emile Roux**

SUD Santé vous invite à venir exprimer
votre opposition à ce plan d'économie assassin,
le jeudi 24 mai 2018, lors du CTEL,
dès 9h dans la salle de presse de l'hôpital Mondor.

Tous ensemble contre le sabordage de nos hôpitaux !

Pour exiger le maintien de nos acquis
sociaux & l'arrêt immédiat du plan
d'économies de notre direction !

**Toutes et Tous
à l'hôpital Henri Mondor
le 24 mai 2018 à 9h**